

(1)

(N° 180.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1866.

ÉRECTION D'UN MONUMENT A FEU S. M. LE ROI LÉOPOLD I^{er} (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. MULLER.

MESSIEURS,

Plusieurs membres de la Chambre, sûrs d'être les interprètes fidèles de l'unanimité de leurs collègues, vous ont proposé le vote d'un crédit d'un million de francs pour concourir, au nom de la Représentation nationale, à l'érection d'un monument qui soit à la fois un souvenir des bienfaits de feu S. M. le Roi Léopold I^{er}, et un témoignage éclatant de la reconnaissance du peuple belge envers sa mémoire.

C'est, en effet, le peuple lui-même qui, par des souscriptions spontanément ouvertes dans toutes nos communes, a pris l'initiative d'un hommage solennel à rendre à un prince qui, par son attachement inaltérable à la Constitution qu'il avait jurée, par sa sagesse reconnue et sa haute raison, a consolidé la nationalité et l'indépendance de la Belgique, l'a fait respecter dans toute l'Europe, et l'a élevée à un degré de liberté et d'ordre, de bien-être et de prospérité, que d'autres nations nous envient.

La commission à l'examen de laquelle le projet de loi a été renvoyé, l'a donc adopté unanimement, avec empressement et bonheur. La tâche de son rapporteur est facile : il se borne, de crainte de les affaiblir, à s'en référer aux développements éloquentes donnés par l'honorable M. de Brouckere à la proposition qui vous est soumise.

Le Rapporteur,

C. MULLER.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

(1) Proposition de loi, n° 169.

(2) La commission était composée de MM. E. VANDENPEEREBOOM, président, DE NAYER, ALLARD, VERMEIRE, MULLER, DELCOURT et VANHUMBECK.